

Assistance Technique auprès de la Commission du Sud-Yémen pour les Recours Fonciers

Un Décret Présidentiel a établi, en Janvier 2013, la Commission du Sud-Yémen pour les Recours Fonciers. Son mandat, tel qu'il est défini par le Décret, est de gérer les plaintes découlant des violations des droits fonciers survenues dans le Sud du pays, depuis 1990 et proposer des réponses justes et réalistes telles que la restitution des droits fonciers, la distribution de terres alternatives et dans certains cas, l'indemnisation. Depuis 2013, la Commission a collecté plus de 120,000 plaintes.

La gestion de ces plaintes prend place dans un environnement politique et sécuritaire très complexe dans une période cruciale de transition au Yémen. La réponse à apporter à ces plaintes relatives au foncier est l'une des principales préoccupations de la population dans le sud du pays. Enfin, le succès de la gestion des plaintes restantes déterminera le futur politique du Yémen dans son ensemble.

La réponse apportée à ces plaintes relatives au foncier dans le Sud-Yémen doit être durable. Cette durabilité ne dépend pas uniquement de la rapidité ou de la qualité du travail de la Commission mais aussi d'une mise en œuvre et application efficace et opportune de ses décisions qui dépendent, à leur tour, de la volonté politique et de la capacité qu'un large éventail d'entités administratives et

gouvernantes situées dans la région du Sud comme au niveau national possèdent.

Faisant suite à sa collaboration passée avec l'OIM dans le cadre d'un projet à Kirkuk (Irak), le Bureau des Initiatives de Transition de l'Agence de Développement international des Etats-Unis

(USAID) a approché l'OIM en 2013 pour que cette dernière appuie la Commission du Sud-Yémen dans la gestion des questions foncières. En plus d'une large analyse du cadre légal et des procédures internes, l'OIM a par ailleurs soutenu le développement de formulaires standards de plaintes et a offert un soutien en matière de capacités et ressources humaines.

L'OIM a par ailleurs mené une évaluation de la capacité substantive et procédurale du travail actuellement réalisé par la Commission. Cette initiative a pour but d'identifier les défis, les besoins et les lacunes. Elle servira de base à l'OIM pour fournir à la Commission les instruments adéquats et être en mesure de produire des recommandations réalistes ainsi que des solutions pratiques afin de gérer ces défis et réduire les risques d'échec.

En se basant sur cette évaluation et, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, l'OIM a organisé et supervisé une retraite à Amman en Mai



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation internationale pour les migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

2014. En réunissant le personnel de la Commission, l'Autorité en charge des questions foncières au Yémen, ainsi que les officiels de la Ville d'Aden, la principale ville du Sud-Yémen, l'OIM a soutenu ces acteurs-clé dans la révision et l'analyse substantive et procédurale du processus de résolution des plaintes restantes. Les participants ont aussi discuté les mécanismes de collaboration entre différents corps du Gouvernement dans la délivrance de recommandations pour la Commission.

Pour de plus amples informations, merci de contacter lpr@iom.int.